



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 – 01.53.18.00.69

Site : www.cgc-dgfip.info

Adresse mail : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

FLASH INFOS

8 août 2017

PPCR 2017 cadres A DGFiP : les avancements d'échelons enfin débloqués mais pas la grille !

Depuis les annonces effectuées par Monsieur Gérald DARMANIN, ministre de l'Action et des comptes publics, devant les instances paritaires (Conseil Commun de la Fonction Publique le 10 juillet dernier), le dispositif PPCR est toujours suspendu, en particulier pour les cadres A à la DGFiP, dans l'attente de discussion à l'automne sur le « *calendrier de sa mise en œuvre* » et « *l'étalement de sa montée en charge* ».

Cependant, l'administration procède actuellement au déblocage des avancements d'échelon pour l'ensemble des corps de la catégorie A DGFiP actuellement impactés par le gel PPCR :

- Pour les IP et AFIPA avec effet pécuniaire sur la paye d'août 2017 ;
- au bénéfice des autres corps – IDIV, IFIP et Inspecteurs stagiaires – avec effet pécuniaire sur septembre 2017.

Ces avancements (ou nominations au 1^{er} septembre s'agissant des inspecteurs stagiaires) **sont effectués sur la base des grilles indiciaires existantes** majorées de 4 points d'indice représentant l'échange prime/point mis en place en début d'année. Les indices supplémentaires prévus demeurent liés à la signature par le ministre du décret visant l'application du dispositif PPCR aux cadres A.

C'est une « demi bonne nouvelle », s'agissant de la situation des collègues concernés qui va enfin évoluer. Mais c'est aussi un mauvais signal qui laisse augurer que le calendrier PPCR va être encore être décalé dans le temps, alors qu'il était dès l'origine étalé sur une période allant de 3 à 4 ans.

Après les annonces successives de l'augmentation de la CSG, du gel du point d'indice, du rétablissement du jour de carence, le gouvernement remet en cause le calendrier PPCR.

La CFE-CGC dénonce les multiples atteintes portées au pouvoir d'achat des fonctionnaires.

A vous de prendre conscience que l'engagement ou l'adhésion syndicale permet de peser d'avantage sur les décisions de l'administration.

Faîtes entendre votre voix, soutenez notre action, adhérez !



La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.

Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP
Renvoyez par courriel votre demande expresse à
cgc.bn@dgifp.finances.gouv.fr